Pour les bureaux de l'Union syndicale.
Ledoux, Gaviria, Garnier.

La séance est ouverte à trois heures.

Les cochers ont voté la grève et ont envoyé une délégation au Syndicat des ouvriers pour lui porter leurs conditions. Le syndicat appuiera ces adresses à toutes les cochers pour qu'ils se mettent en grève.

LE CHOLÉRA DANS LE MIDI

Alais, 13 juin. — Il y a ralentissement dans la marche de l'épidémie ou tout au moins calme. On signale officiellement aujourd'hui deux morts seulement. Néanmoins la panique continue et un grand nombre de familles aisées quittent la ville.

Sur l'initiative du syndicat de la presse d'Alais, un comité comprenant toutes les notabilités de la localité est en voie de formation, pour venir en aide aux familles atteintes.

SÉNAT

Séance du 13 Juin

La séance est ouverte à 3 h., sous la présidence de M. *Challemel-Lacour, président.*

LE CRÉDIT FONCIER

L'interpellation Blavier

Le Sénat fixe à mardi, si la loi sur le régime des boissons est voté, la discussion de l'interpellation de M. Blavier sur la situation du crédit Foncier de France.

LE RÉGIME DES BOISSONS

M. Monis. — Je n'oppose à la dislocation des articles réunis à l'ordre du jour adopté hier M. Bardoux. Ils sont à leur place dans la proposition en discussion.

Je n'aperçois en aucune façon que l'on veuille maintenir le droit d'octroi que repousse le monde ouvrier. Il existe plus de droits d'octroi en Italie.

M. Morel. — On dit que si on diminue les droits sur les boissons, on augmentera la consommation, c'est possible mais cela n'enrichira pas le budget communal

Je ne suis pas partisan systématique des octrois et j'en accepterais volontiers la suppression. Je savais par quoi on remplacer le produit, Dans l'Etat de la question, il est impossible d'examiner en grave saisir par la commission spéciale des octrois (Très bien).

M. Bardoux. — La question est des plus difficiles et des plus graves, ne l'engageons pas à fond sans assumer possibilité de revenir en arrière. Et renvoyons-la à la commission spéciale des octrois.

La disjonction demandée par M. Bardoux est repoussée par 147 voix contre 125.

Le Sénat adopte sans discussion les articles 4 et 5 du projet de la commission (*le projection des droits d'octroi sur les vins et boissons hygiéniques, maintien de ces droits sur les alcools*)

L'art. 6 ayant été modifié par la commission d'octrois sur les vins et boissons hygiéniques dans les villes qui n'en possèdent pas et réduit ces droits dans les autres.

Les articles 6 à 15 sont adopés.

Séance jeudi.

La séance est levée à 6 heures 5.

CHAMBRE

Séance du 13 Juin

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Casimir Perier.

Le Renouvellement partiel

DE LA CHAMBRE

L'Ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de MM. Pierre de St-Eave Hivet ; 2° de M. Emmanuel Arène, relativement au renouvellement partiel de la Chambre des députés.

M. Goussot. — Je demande à la Chambre de ne point passer à la discussion des articles. Nous n'avons pas le droit de la modifier le système électoral, à la veille de la séparation. (Bruyantes réclamations).

Le Chambre est sortie des élections troublées de 1889 qui ont vu la confusion des hommes et des programmes.

Plusieurs voix. — Parlez pour vous!

M. Goussot. — Cette confusion n'a pas encore disparu ; il faut à vendre que les différents aut disparu pour toucher à la loi électorale. On n'y a touché que trop souvent depuis 20 ans, en allant du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement.

On ne voit pas d'ailleurs quels seraient les avantages du projet soumis aux délibérations de la Chambre.

Le renouvellement partiel peut sauver de la candidature les propositions de loi, mais en quoi leur permettra-t-il d'aboutir ?

Il faut faire remonter à la Constitution de 1875 la responsabilité de ce droit on se plaint.

L'antagonisme entre les deux assemblées publiques ne fait que s'accroître chaque jour. Il faudrait, pour arriver à des résultats, une assemblée unique.

INCIDENT

M. Pierre Richard. — Allez à la buvette ! (Violentes clameurs.)

M. le président (parlant à M. Pierre Richard) : Vous vous exposez à l'ordre.

M. Paulin Méry interrompt le président.

M. le président (à M. Paulin Méry). — Je vous rappelle à l'ordre (Très bien au centre.)

M. Goussot. — Vous n'avez pas besoin du renouvellement partiel pour que les projets de loi aboutissent. C'est une simple question de régénérer.

Le rendement, par exemple, le cumul des fonctions, la Chambre pourrait se dispenser d'interrompre ses séances au moment des sessions des conseils généraux et travailler avec plus d'à-propos de vitesse.

Rétablir démocratique serait l'élection chaque année.

Cris ! Tous les mois ! toutes les semaines ! tous les jours ! (Hilarité.)

Il n'y a aucune raison, en tout cas, pour porter des à 5 ans, la durée du mandat législatif au moment où le suffrage universel devient plus éclairé et où la République s'enracine.

La France républicaine ne vit qu'une minute tous les quatre ans, au moment où elle vote. Croyez-vous qu'il soit bon de diminuer encore ses droits.

MM. Goussot. — Je demande qu'on ouvre les portes à la démocratie.

Cette loi n'est pas une loi de défense républicaine. Un parti sans consistance, ayant à si tête un homme peu sympathique, s'est formé qui veut supprimer le suffrage universel et qui se trouvera peut-être une majorité pour lui donner raison. (Cris bien que les bancs boulangistes.)

Je ne dis rien de cet antisemitisme, je ne dis rien de cet antisemitisme, et alors il serait mûr pour la servitude ou pour la révolution. Voilà le dilemme. (Nouveau cris général).

Le pays demande un organisme constitutionnel qui réponde à son tempérament. Au lieu de rétablir l'union du suffrage universel, on demande bien plus large part dans la direction des affaires. Le Sénat ne le demande pas. Il ne demande rien de plus que le fait de ses dirigeants.

Arrivons enfin au gouvernement du peuple par le peuple.

Il demeure en terminant à la Chambre d'avoir confiance dans le suffrage universel et de repousser toute modification apportée à son fonctionnement. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

M. Barthou. — Le renouvellement partiel rendrait des difficultés redoutables dans le parti républicain. Il faut que le gouvernement ait la majorité de son côté. Il faut que les représentants de la République soient opposés au renouvellement partiel.

M. Barthou. — Nous n'avons pas eu depuis longtemps de ministère ayant à notre avis tout ce qu'il faut pour le gouvernement.

La Chambre a été saisie de 1789 affaires et leur ... Il n'y a donc pas sérieusement ...

M. Pierre Richard — Je voulais faire le portrait de M. Floquet à dépens de ...

M. Floquet. — Si vous voulez me donner tout ... Je vous ferai le renouvellement ... Je vous ferai le renouvellement ... Je vous ferai le renouvellement ...

M. Barthou. — Ce projet de M. Floquet ... Villard, Chaudron et Vial, la réserve de la mise en ... Attendu qu'il n'y a pas lieu d'insérer ces réserves, les arbitres ne peuvent modifier les droits des parties.

Les deux arbitres départiront décidé qu'il y a lieu de réserver à leur entier droits réciproques des ouvriers et des patrons.

Une fois la décision connue les grévistes ont eu, à dix heures et demie, une réunion à la Bourse du Travail, présidée par ...

Après avoir déclaré qu'ils ne tolèreraient pas le renvoi de l'un d'entre eux sans motif valable.

Ils ont acclamé avec une satisfaction non dissimulée la reprise du travail pour aujourd'hui à six heures du matin.

L'ASSURANCE OBLIGATOIRE

Voici le discours prononcé par M. Dron à la Chambre des députés dans la séance de mardi :

M Dron. — La Chambre me permettra encore une fois de réclamer sa bienveillante attention. Je ne reviendrai point sur les considérations générales des modes d'assurance obligatoire sans lui montrer ce que je considère comme les inconvénients du système présenté par la Commission et sans lui faire connaître les moyens qu'on pourrait substituer, le crois, à ceux qu'elle propose dans son projet.

Nous avons tous le même souci de la chose, mais plus, paraîtrent d'accord sur le but à atteindre.

« Comme la commission, je veux l'assurance obligatoire. C'est sur le choix des moyens que nous nous séparons. Le projet que nous nous fait assurance obligatoire que le découvert est le plus profond entre nous.

L'assurement que le propose paraîtra sans doute radical puisqu'il remplace par un seul article quarante-trois articles du projet. Il a tout au moins le mérite de la simplicité et l'espoir, mesdames, messieurs, montrer tout à l'heure qu'il suffirait pour résoudre la question.

Avant de examiner le système de la commission et de défendre mon amendement, je demande la permission de rappeler en quelques mots quelles conditions les propositions dont la Chambre a été saisie ont pris naissance.

Les travaux de la Commission

Au début de ses travaux, la commission du travail avait adopté le principe de l'assurance obligatoire n'empêchant de la dire, qui consistait à formuler les principes dans un questionnaire et à les soumettre aux enquêtes.

La septième question était la suivante : « Doit-on, dès lors, obligatoirement, les chefs d'entreprise devront assurer leurs ouvriers ? » La réponse de la commission fut affirmative à la presque unanimité.

Le président qui était alors mon honorable collègue et ami M. Ricard, nous fit remarquer que cette décision allait ... et que nous allions dès accroître l'assurance obligatoire de l'Etat, telle qu'elle est pratiquée en Allemagne et en Autriche.

Ma proposition prétendait ... Il est donc ... faite que j'ai reconnus par la suite ; aussi j'ai modifié.

D'une part, elle s'occupait beaucoup trop des détails de fonctionnement et d'organisation, qui devront faire l'objet de mesures ultérieures. Elle ne m'empêchait de le dire, qui consistait à formuler les principes dans un questionnaire et à les soumettre aux enquêtes.

La septième question était la suivante : « Doit-on, dès lors, obligatoirement, les chefs d'entreprise devront assurer leurs ouvriers ? » La réponse de la commission fut affirmative à la presque unanimité.

Le président qui était alors mon honorable collègue et ami M. Ricard, nous fit remarquer que cette décision allait ... et que nous allions dès accroître l'assurance obligatoire de l'Etat, telle qu'elle est pratiquée en Allemagne et en Autriche.

Ma proposition prétendait ... Il est donc ... faite que j'ai reconnus par la suite ; aussi j'ai modifié.

D'une part, elle s'occupait beaucoup trop des détails de fonctionnement et d'organisation, qui devront faire l'objet de mesures ultérieures. Elle ne m'empêchait de le dire, qui consistait à formuler les principes dans un questionnaire et à les soumettre aux enquêtes